



A qui profite la crise ? PSA s'en sort sur le dos des salariés

Production sous pression

Secteur MA : STOP AUX HEURES SUP

La production est passée à 1250 BV sur une seule équipe au montage, mais elle est dans le rouge tous les jours depuis cette montée en cadence.

La direction met en avant divers problèmes de fiabilité et principalement les bancs d'essais.

Pour pallier le manque de production, la direction bricole les horaires avec une dizaine de salariés qui décalent leurs horaires (Certains viennent à 5h00, 5h40 ou 07h00 et la fin de poste minima 14H48 ou 15h00 voire plus si l'objectif n'est pas atteint « 0C'EST OPEN BAR !!!), des heures sup tous les vendredis JLC et les samedis.

La CGT dénonce ces abus d'heures supplémentaires et revendique :

- **La reprise des intérimaires injustement laissés au chômage partiel.**
- **La remise en place d'une demi-équipe au montage.**
- **Du personnel en plus à l'usinage pour compléter les deux demi-équipe.**

Cas de Covid19 avéré sur notre site

Récemment, un cas de COVID 19 avéré a été détecté sur l'équipe de nuit.

Ce salarié, qui a travaillé toute la nuit, mangé dans l'UEP (sans masque) et croisé toute son équipe.

Malgré cela, après enquête du médecin du travail, aucun des collègues n'a passé le test ni n'a été mis en quatorzaine.

Chez PSA : des contacts sans « cas contact »

Priorité à la production ???

Durcissement du DAEC et Plan sénior

La direction centrale durcie l'accès au DAEC et au plan sénior pour tous les OP UEP des sites Français. C'est désormais une équipe en centrale qui validera ou pas les départs.

Elle justifie ce changement pour plus d'équité entre les sites en sureffectif ou pas.

Le prétexte invoqué est l'équité des sites. C'est bidon !

La vraie raison est qu'elle estime avoir supprimé suffisamment de CDI et qu'elle ne veut plus payer pour les départs.

L'intérêt des salariés n'a jamais été la préoccupation de la direction. Son objectif a toujours été de supprimer des emplois.

Une nouvelle fois, la direction ne respecte pas sa parole et prouve qu'elle ne respecte pas les salariés.

Selon les paroles de la direction : A Metz, seuls les OP d'UEP reconnus RQTH (travailleurs handicapés) pouvaient prétendre au départ. Ce sera toujours le cas, sauf que la validation de leur demande se fera en centrale.

Pour le reste des salariés, les mesures d'éligibilité et validation reste inchangées (jusque quand ??).

Le départ en pré-retraite est un droit. La CGT continuera à revendiquer une pré-retraite avec une embauche en CDI correspondante.

Bon à savoir !

Article du 17 juillet 2020 sur le site CAF.FR :

Pour tenir compte des nombreuses périodes de chômage partiel engendrées par la crise sanitaire, les CAF adaptent leur offre de service. Si vous avez eu une période de chômage partiel, sur trois mois consécutifs, vous devez le déclarer à votre CAF.

Exemple :

- ✓ J'ai été au chômage partiel en mars, en avril et en mai : je déclare l'ensemble de ces périodes,
- ✓ J'ai été au chômage partiel en mars, en avril mais pas en mai : je n'ai pas besoin de déclarer ces périodes.

Comment déclarer ? c'est simple et rapide ! Connectez-vous à votre Espace Mon Compte, rubrique consulter ou modifier « Mon profil » ou sur l'application CAF – Mon Compte rubrique Profil. Vous devrez indiquer pour chaque mois, le nombre d'heures de chômage partiel.

Que va-t-il se passer ensuite ? Votre démarche permettra à la CAF de prendre en compte votre situation afin d'éventuellement ajuster vos droits en fonction de l'évolution de vos ressources.

Pensez aussi à faire une simulation pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide personnelle au logement, du RSA ou de la prime d'activité.

Vous n'êtes pas allocataire ? Vous pouvez faire une simulation de droit à l'aide personnelle au logement, à la prime d'activité et au revenu de solidarité active (RSA), afin de savoir si vous pouvez prétendre à ces aides.

Patronat Virus

- ✓ Perte du goût... du travail,
- ✓ Fatigue... due à la charge de travail,
- ✓ Toux sèche... due au manque de distribution d'eau.
- ✓ Fatigue... due aux horaires et aux heures supplémentaires.
- ✓ Sensation d'oppression...

Ces symptômes sont sérieux et ne sont pas à prendre à la légère.

Il s'agit du syndrome de l'exploitation patronale !

Pour ne pas subir, s'organiser pour se défendre, un seul remède...ADHÉREZ À LA CGT !

Ensemble nous sommes plus forts pour lutter contre cette maladie !

Pour une meilleure protection sociale, de nouveaux droits, contre la baisse des salaires, pour la défense de nos emplois et des retraites...

Mot d'ordre de grève nationale le 17 septembre 2020.

Tous ensemble !